

Province de Hainaut

Arrondissement de Mons

Commune de Dour

AVIS D'URBANISME

Objet : Aménagement de la rue des Andrieux et des abords

Terrain sis : rue des Andrieux à Dour (voirie communale et partie du site des anciennes câbleries)

Cadastré : Section A n° 1209n3 et 1292p11

Demandeur : DUCADOUR S.A., représentée par Mr Pierre DUFRASNE (Administrateur délégué) et Mr Pascal DELFOSSE (Actionnaire).

En application de l'article 17 du décret du 06 février 2014 relatif à la voirie communale et conformément à l'article L 1133-1 du Code de la Démocratie Locale, L'Administration Communale porte à la connaissance du public que le Conseil communal, réuni en séance le 15 septembre 2016, a statué sur la modification de la voirie communale du dossier repris sous objet et décidé à l'unanimité :

Article 1 : de prendre connaissance des résultats de l'enquête publique

Article 2 : de remettre un avis favorable sur le projet. Une attention sera portée à la coordination des travaux privés liés à la réhabilitation des anciennes câbleries avec les projets "publics" d'amélioration/ égouttage de la Voie du prêtre (réalisation des travaux prévue au printemps 2017) et la réhabilitation de la RN 552 (réalisation par phase dès l'automne 2016) : déviations, charrois de chantiers.

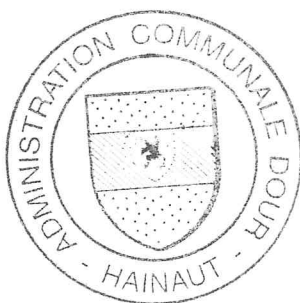
Article 3 : de transmettre la présente décision au SPW, DGO4, Direction du Hainaut, Mr le Fonctionnaire délégué, Place du Béguinage 16 à 7000 Mons.

Le texte peut être consulté au service de l'urbanisme, rue Pairois 54 à 7370 Dour, durant les heures d'ouverture habituelles des bureaux

A Dour, le 28 septembre 2016

La Directrice générale,

Carine NOUVELLE



Le Bourgmestre f.f.,

Vincent LOISEAU